



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE CAUSAPSCAL, tenue le 10 octobre 2023 à 20 h, à l'Hôtel de Ville au 1, rue Saint-Jacques Nord, sont présents : Messieurs les conseillers Denis Viel, Gaëtan Gagné, Rodrigue Boulianne, Léo Lepage-St-Amand et Réjean Gagné, formant quorum sous la présidence de madame la Mairesse Odile Roy. Absences : Jean-Marie Kabera.

Sont aussi présents messieurs Laval Robichaud directeur général, Daniel Claveau directeur des travaux publics et Guylain Raymond directeur des loisirs.

1- Ouverture

Mme la Mairesse, Odile Roy, déclare que le quorum est atteint et la séance est ouverte.

2- Adoption de l'ordre du jour

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Première période de questions
- 4- Adoption du procès-verbal du 05 septembre 2023
- 5- Adoption de la liste des comptes
- 6- Rapports divers
  - 6.1 Services municipaux
  - 6.2 Dossiers des élus
  - 6.3 Dossiers MRC
- 7- Décompte #5 – projet de réfection de la Rue Saint-Jean-Baptiste
- 8- Décompte #7 - réfection du Rg2 – Phase 2
- 9- Facture Stantec #1830655 / Réfection de la rue St-Jean-Baptiste
- 10- Résolution de concordance pour le renouvellement d'un emprunt et nouvel argent
- 11- Résolution d'adjudication pour un emprunt de 1 342 000. \$
- 12- Modifications réglementaires visant le taux de la taxe municipale pour le 9-1-1
- 13- Événements du 23-24-25 décembre 2022 – autoriser le temps supplémentaire
- 14- Résolution de fin des travaux – Parc de la Pointe - PRIMA
- 15- Ajustement de salaire des cadres
- 16- Nomination de l'inspecteur municipal
- 17- Autorisation à Les Entreprises Georges Valois & fils pour l'utilisation du dépôt à neige
- 18- Acquisition d'une camionnette usagée
- 19- Dérogation mineure - CFPRO foresterie
- 20- Mandat de Marilyn Dumais
- 21- Nouvelle brigadière scolaire
- 22- Jardinières de fleurs pour 2024
- 23- Salon plein-air
- 24- Fête des moissons – 12 octobre
- 25- Demande de la Seigneurie Mon toit
- 26- Demande pour la deuxième édition du Show de L'Arc-en-ciel
- 27- Autorisation pour une demande honorifique – École de Foresterie
- 28- Encan de la Fondation Saumon
- 29- Rouge FM – Vœux des fêtes 2023
- 30- Affaires nouvelles
  - 30.1 Politique d'investissement – Garage Johnson
  - 30.2 Premières Mémoires
  - 30.3 Carnet des jeunes bénévoles
  - 30.4 Album des finissants – Polyvalente d'Amqui
  - 30.5 Vente du chargeur sur roues
- 31- Correspondances
- 32- Période de questions
- 33- Levée de la séance

2023-10-232

Monsieur le conseiller Denis Viel propose, appuyé par monsieur le conseiller Réjean Gagné, d'adopter l'ordre du jour tel que lu avec ajout aux affaires nouvelles.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Denis Viel vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, et Mme la Mairesse Odile Roy s'abstient.  
Absent : Conseiller Jean Marie Kabera

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

- 3- Première période de question(s)  
16 citoyens assistent à la rencontre;  
M. Mario Lacasse dépose une pétition signée par les habitants de Causapscal, dont la Rue St-Joseph, qui est représentée par la majorité des citoyens assistant à la présente réunion. Madame la Mairesse Odile Roy prend acte de la pétition et indique que le conseil va en prendre connaissance et revenir avec des réponses.

2023-10-233

- 4- Adoption du procès-verbal du 7 août 2023  
Monsieur le conseiller Léo Lepage-St-Amand propose, appuyé par monsieur le conseiller Rodrigue Boulianne, d'adopter le procès-verbal du 7 août 2023.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Denis Viel vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, et Mme la Mairesse Odile Roy s'abstient.  
Absent : Conseiller Jean Marie Kabera

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

2023-10-234

- 5- Adoption de la liste des comptes  
Monsieur le conseiller Rodrigue Boulianne propose, appuyé par monsieur le conseiller Gaëtan Gagné d'adopter la liste des comptes au montant de 285 897.97 \$ et d'en autoriser le paiement.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Denis Viel vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, et Mme la Mairesse Odile Roy s'abstient.  
Absent : Conseiller Jean Marie Kabera

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

- 6- Rapports divers  
6.1 Services municipaux  
Monsieur Daniel Claveau résume son rapport du mois et monsieur Guylain Raymond fait celui des loisirs;
- 6.2 Dossiers des élus  
- Léo Lepage-St-Amand : réunion en novembre  
- Réjean Gagné: réunion en novembre  
- Denis Viel : pour L'OMH, n'a pas assisté à la réunion;  
- Gaëtan Gagné : Faucus réunion à venir
- 6.3 Dossiers MRC  
- Odile Roy : le procès-verbal de la dernière réunion a été transmis aux élus; Assistée à l'AGA de la Vélo-Route à St-Moise; Assistée à deux rencontres sur Les habitations OMH; et rencontre à la CRD, plan régional d'investissement.

2023-10-235

- 7- Décompte #5 – projet de réfection de la Rue Saint-Jean-Baptiste  
Monsieur le conseiller Denis Viel propose, appuyé par monsieur le conseiller Rodrigue Boulianne, d'autoriser le paiement du décompte #5 du projet de la rue Saint-Jean-Baptiste pour la somme de 1 692 336.92 \$ incluant les taxes.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Denis Viel vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, et Mme la Mairesse Odile Roy s'abstient.  
Absent : Conseiller Jean Marie Kabera

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

2023-10-236 8- Décompte #7 – réfection du Rg2 - Phase 2  
Monsieur le conseiller Léo Lepage St-Amand propose, appuyé par monsieur le conseiller Gaëtan Gagné, d'autoriser le paiement du décompte #7 du projet de réfection du Rg2, phase 2, pour la somme de 285 204.16 \$ incluant les taxes.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Denis Viel vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, et Mme la Mairesse Odile Roy s'abstient.  
Absent : Conseiller Jean Marie Kabera

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

2023-10-237 9- Facture Stantec #1830655 / Réfection de la rue St-Jean-Baptiste  
Monsieur le conseiller Réjean Gagné propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Viel, d'autoriser le paiement de la facture no 1830655 de la firme STANTEC, inc., pour la somme de 137,892.40 \$ incluant les taxes.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Denis Viel vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, et Mme la Mairesse Odile Roy s'abstient.  
Absent : Conseiller Jean Marie Kabera

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

2023-10-238 10- Résolution de concordance pour le renouvellement d'un emprunt et nouvel argent  
Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 1 342 000 \$ qui sera réalisé le 17 octobre 2023

**ATTENDU QUE**, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Causapsal souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 342 000 \$ qui sera réalisé le 17 octobre 2023, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
22617	757 100 \$
21616	146 400 \$
21616	48 800 \$
27123	389 700 \$

**ATTENDU QU'**il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;  
**ATTENDU QUE**, conformément au 1 er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 22617 et 27123, la Ville de Causapsal souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Monsieur le conseiller Rodrigue Boulianne propose, appuyé par monsieur le conseiller Léo Lepage-St-Amand et résolu unanimement :

**QUE** les règlements d'emprunts indiqués au 1 er alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 17 octobre 2023;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 17 avril et le 17 octobre de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) greffier(ère)trésorier(ère) ou trésorier(ère);
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2024.	78 600 \$
2025.	83 300 \$
2026.	87 900 \$
2027.	93 000 \$
2028.	98 600 \$ (à payer en 2028)
2028.	900 600 \$ (à renouveler)

**QUE**, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2029 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 22617 et 27123 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 17 octobre 2023), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

**QUE** le conseil autorise le directeur général, M. Laval Robichaud et/ou Mme la Mairesse, Odile Roy, à signer tout document donnant effet à la présente.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Denis Viel vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, et Mme la Mairesse Odile Roy s'abstient.  
Absent : Conseiller Jean Marie Kabera

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

2023-10-239

11- Résolution d'adjudication pour emprunt de 1 342 000. \$

**ATTENDU QUE** la Ville de Causapsal a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 17 octobre 2023, au montant de 1 342 000 \$;

**ATTENDU QU'**à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 BANQUE ROYALE DU CANADA

78 600 \$ 5,93000 % 2024  
83 300 \$ 5,93000 % 2025  
87 900 \$ 5,93000 % 2026  
93 000 \$ 5,93000 % 2027  
999 200 \$ 5,93000 % 2028

Prix : 100,00000 Coût réel : 5,93000 %

2 FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

78 600 \$ 5,70000 % 2024  
83 300 \$ 5,65000 % 2025  
87 900 \$ 5,97000 % 2026  
93 000 \$ 5,97000 % 2027  
999 200 \$ 5,97000 % 2028

Prix : 100,00000 Coût réel : 5,97000 %

3 CD VALLEE DE LA MATAPEDIA

78 600 \$ 5,97000 % 2024  
83 300 \$ 5,97000 % 2025  
87 900 \$ 5,97000 % 2026  
93 000 \$ 5,97000 % 2027  
999 200 \$ 5,97000 % 2028

Prix : 100,00000 Coût réel : 5,97000 %

**ATTENDU QUE** le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse;

Monsieur le conseiller Denis Viel propose, appuyé par monsieur le conseiller Léo Lepage-St-Amand et résolu unanimement :

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

**QUE** la Ville de Causapsal accepte l'offre qui lui est faite de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 17 octobre 2023 au montant de

1 342 000 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 22617, 21616 et 27123. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;

**QUE** les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

**QUE** le conseil autorise le directeur général, M. Laval Robichaud et/ou Mme la Mairesse, Odile Roy, à signer tout document donnant effet à la présente.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Denis Viel vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, et Mme la Mairesse Odile Roy s'abstient.  
Absent : Conseiller Jean Marie Kabera

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

2023-10-240 12- Modifications réglementaires visant le taux de la taxe municipale pour le 9-1-1  
Règlement n° 278-23 modifiant le règlement n°142-09 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1.  
Monsieur le conseiller Réjean Gagné propose, appuyé par monsieur le conseiller Rodrigue Boulianne d'adopter le règlement 278-23 suivant :

1. L'article 2 du règlement n°142-09 est remplacé par le suivant :  
« À compter du 1er janvier 2024 est imposée sur la fourniture d'un service téléphonique une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 0,52 \$ par mois par numéro de téléphone ou, dans le cas d'un service multiligne autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de départ ».
2. Le règlement n°142-09 est modifié par l'insertion après l'article 2, du suivant :  
Le montant de la taxe est indexé, au 1er janvier de chaque année à compter de 2025, selon le taux correspondant à la variation annuelle de l'indice moyen d'ensemble, pour le Québec, des prix à la consommation, sans les boissons alcoolisées, les produits du tabac, les articles pour fumeurs et le cannabis récréatif, pour la période de 12 mois qui se termine le 30 juin de l'année qui précède celle pour laquelle le montant de la taxe doit être indexé.  
Ce montant, ainsi indexé, est diminué au cent le plus près s'il comprend une fraction de cent inférieure à 0,005 \$; il est augmenté au cent le plus près s'il comprend une fraction de cent égale ou supérieure à 0,005\$.  
Le résultat de cette indexation correspond au montant publié par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire dans la Partie 1 de la Gazette officielle du Québec, conformément à l'article 2.1 du Règlement encadrant la taxe municipale pour le 9-1-1 (chapitre F-2.1, r. 14).
3. Le présent règlement entre en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet que le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire fait publier à la Gazette officielle du Québec.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Denis Viel vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, et Mme la Mairesse Odile Roy s'abstient.  
Absent : Conseiller Jean Marie Kabera

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

2023-10-241 13- Événements du 23-24-25 décembre 2022 – autoriser le temps supplémentaire  
Monsieur le conseiller Gaëtan Gagné propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Viel, d'autoriser le temps supplémentaire pour les cadres lors de la tempête de vent de la fin décembre 2022. Ce temps supplémentaire peut, selon leurs volontés, être pris en temps de congé.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Denis Viel vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, et Mme la Mairesse Odile Roy s'abstient.  
Absent : Conseiller Jean Marie Kabera

## ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

- 2023-10-242 14- Résolution de fin des travaux – Parc de la Pointe – PRIMA  
Monsieur le conseiller Léo Lepage-St-Amand propose, appuyé par monsieur le conseiller Rodrigue Boulianne, d'entériner et confirmer la réalisation des travaux dans le cadre du projet de projet d'aménagement d'une zone pour les aînés au parc de la Pointe - Dossier numéro 2021321 au programme PRIMA, tel que prévu au protocole, et autorise le directeur général à signer tous documents permettant de clore ce projet.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Denis Viel vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, et Mme la Mairesse Odile Roy s'abstient.  
Absent : Conseiller Jean Marie Kabera

## ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

- 2023-10-243 15- Ajustement de salaire des cadres  
**Considérant** le rapport de la rémunération des cadres municipaux du Québec 2022 de l'UMQ;  
**Considérant que** les salaires des cadres de la Ville de Causapscal se situent en bas de la moyenne des municipalités du Québec;  
**Considérant qu'**une mise à niveau des salaires du personnel cadre de la Ville de Causapscal est nécessaire;  
Monsieur le conseiller Léo Lepage-St-Amand propose, appuyé par monsieur le conseiller Réjean Gagné d'autoriser les augmentations suivantes :

- Pour le Directeur des travaux publiques; une augmentation de 3.5% pour l'année 2023, rétroactif au premier janvier, calculé sur le salaire de base additionné de l'augmentation statutaire de janvier et pour l'an 2024, 3.5% d'augmentation calculé sur le salaire de base additionné de l'augmentation statutaire de janvier 2024;
- Pour le directeur des loisirs; une augmentation de 3.5% pour l'année 2023, rétroactif au premier janvier, calculé sur le salaire de base additionné de l'augmentation statutaire de janvier et pour l'an 2024, 3.5% d'augmentation calculé sur le salaire de base additionné de l'augmentation statutaire de janvier 2024;
- Pour la Directrice du Service de la Culture, Patrimoine et du Tourisme : une augmentation de 3.5% pour l'année 2023, rétroactif au premier janvier, calculé sur le salaire de base additionné de l'augmentation statutaire de janvier et pour l'an 2024, 3.5% d'augmentation calculé sur le salaire de base additionné de l'augmentation statutaire de janvier 2024;

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Denis Viel vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, et Mme la Mairesse Odile Roy s'abstient.  
Absent : Conseiller Jean Marie Kabera

## ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

- 2023-10-244 16- Nomination de l'inspecteur municipal  
**Attendu que** la Ville de Causapscal a décrété par règlement qu'un officier municipal serait responsable de l'application des règlements d'urbanisme et de tout autre règlement applicable;  
**Attendu que** la Ville de Causapscal et la Ville D'Amqui ont conclu une entente intermunicipale pour la fourniture de services en matière d'inspection;  
**Attendu qu'**en vertu de ladite entente intermunicipale la municipalité doit nommer par résolution les officiers responsables de l'application des règlements d'urbanisme et de tout autre règlement applicable;

### **En conséquence:**

- Monsieur le conseiller Rodrigue Boulianne propose, appuyé par monsieur le conseiller Gaëtan Gagné; de nommer Mme Érika Leblanc comme officier municipal responsable de l'application des règlements d'urbanisme municipaux et de tout autre règlement applicable et à signer tous les documents liés à ces règlements.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Denis Viel vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, et Mme la Mairesse Odile Roy s'abstient.  
Absent : Conseiller Jean Marie Kabera

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

- 2023-10-245 17- Autorisation à Les Entreprises Georges Valois & fils pour l'utilisation du dépôt à neige  
Monsieur le conseiller Gaëtan Gagné propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Viel; d'autoriser Les Entreprises Georges Valois & fils, à utiliser le dépôt à neige de la Ville de Causapscal pour l'entassement de la neige qui provient de ses clients. Un montant de 20\$ leurs sera facturer par voyage de neige.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Denis Viel vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, et Mme la Mairesse Odile Roy s'abstient.  
Absent : Conseiller Jean Marie Kabera

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

- 2023-10-246 18- Acquisition d'une camionnette usagée  
Monsieur le conseiller Réjean Gagné propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Viel; d'autoriser l'acquisition d'une camionnette usagée, pour la somme de 3 561 \$ avant taxes, et la financer avec le fond de roulement.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Denis Viel vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, et Mme la Mairesse Odile Roy s'abstient.  
Absent : Conseiller Jean Marie Kabera

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

- 2023-10-247 19- Dérogation mineure - CFPRO foresterie  
**Considérant que** la demande est conforme à l'article 2.1 du Règlement sur les dérogations mineures n° 77-2002;  
**Considérant que** le demande désire obtenir l'autorisation de la ville de Causapscal afin de construire un mur de soutènement qui ne peut se conformer aux hauteurs prescrites dans le règlement de zonage 74-2002;  
**Considérant** l'article 9.5.2 du règlement de zonage de 74-2002. Dans la cour ou dans la marge de recul latérale ou arrière, la hauteur d'un muret, mesurée à partir du niveau du sol adjacent, ne doit pas excéder 2.0 mètres;  
**Considérant que** le projet du demandeur consiste à construire un mur de soutènement localisé en cour arrière qui aura une hauteur maximale de 4.2 mètres. Ce qui excède la hauteur du règlement municipal de 2.2 mètres;  
**Considérant que** la présente demande de dérogation mineure, est acceptée par le comité consultatif d'urbanisme (CCU);  
Monsieur le conseiller Léo Lepage-St-Amand propose, appuyé par monsieur le conseiller Réjean Gagné d'accepter la dérogation mineure, n° 2023-00234, déposée le 11 septembre 2023, par M. Christian Bouchard, concernant l'établissement institutionnel et gouvernemental situé au 165, rue Saint-Luc, lot 4 809 995 du cadastre du Québec.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Denis Viel vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, et Mme la Mairesse Odile Roy s'abstient.  
Absent : Conseiller Jean Marie Kabera

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2023-10-248 20- Mandat de Marilyn Dumais  
Monsieur le conseiller Denis Viel propose, appuyé par monsieur le conseiller Rodrigue Boulianne, de mandater Mme Marilyn Dumais pour la préparation des dossiers suivants :  
Construction de multi-logements;  
Projet de la Salle multiservices;  
Projet d'accès aux personnes à mobilité réduite pour l'hôtel de Ville;  
Prise en charge du site WEB de la Ville;

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Denis Viel vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, et Mme la Mairesse Odile Roy s'abstient.  
Absent : Conseiller Jean Marie Kabera

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2023-10-249 21- Nouvelle brigadière scolaire  
Monsieur le conseiller Réjean Gagné propose, appuyé par monsieur le conseiller Léo Lepage-St-Amand, d'autoriser l'embauche de Mme Amélie Bernard Canuel comme brigadière scolaire.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Denis Viel vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, et Mme la Mairesse Odile Roy s'abstient.  
Absent : Conseiller Jean Marie Kabera

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2023-10-250 22- Jardinières de fleurs pour 2024  
Monsieur le conseiller Léo Lepage-St-Amand propose, appuyé par monsieur le conseiller Rodrigue Boulianne, d'accepter la soumission pour les jardinières préparée par la Pépinière Paramé, pour la saison 2024, garnies de fleurs de toutes sortes de couleurs.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Denis Viel vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, et Mme la Mairesse Odile Roy s'abstient.  
Absent : Conseiller Jean Marie Kabera

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

23- Salon plein-air  
Remis à une date ultérieure

2023-10-251 24- Fête des Moissons – 12 octobre  
Monsieur le conseiller Rodrigue Boulianne propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Viel, de déléguer messieurs les conseillers Rodrigue Boulianne et Léo Lepage-St-Amand, pour représenter le conseil à la cérémonie de la fête des Moissons.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Denis Viel vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, et Mme la Mairesse Odile Roy s'abstient.  
Absent : Conseiller Jean Marie Kabera

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

25- Demande de la Seigneurie Mon toit  
Remis à une date ultérieure

2023-10-252 26- Demande pour la deuxième édition du Show de L'Arc-en-ciel  
**Considérant** la demande de Mme Lorraine Dufour qui désire réaliser une deuxième édition du Show de L'Arc-en-ciel, dont les profits seront remis à l'organisme Le Centre des femmes de la Vallée, pour sensibiliser la population à la violence faite aux femmes;

Monsieur le conseiller Réjean Gagné propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Viel, d'accepter de soutenir cette activité en fournissant les facilités nécessaires à la réalisation de l'événement et assumer sa part des coûts reliés à l'événement.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Denis Viel vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, et Mme la Mairesse Odile Roy s'abstient.  
Absent : Conseiller Jean Marie Kabera

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

- 2023-10-253 27- Autorisation pour une demande honorifique – École de Foresterie  
**Considérant** la demande déposée au conseil à l'effet d'honorer M. Laval Morin qui a passé sa vie aux services de la population de la Vallée en œuvrant au niveau de l'enseignement, particulièrement en ce qui concerne le centre de formation professionnel institué dans la Ville de Causapscal;  
Monsieur le conseiller Réjean Gagné propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Viel, d'autoriser le dépôt de la demande pour nommer, à titre honorifique, l'école de Foresterie, au nom de M. Laval Morin.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Denis Viel vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, et Mme la Mairesse Odile Roy s'abstient.  
Absent : Conseiller Jean Marie Kabera

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

- 2023-10-254 28- Encan de la Fondation Saumon  
**Considérant que** depuis plus de 30 ans, la Fondation Saumon œuvre pour les rivières du Québec, que ce soit en promouvant la protection et la conservation du saumon atlantique et de ses habitats, en sensibilisant les jeunes et le public quant au cycle de la vie du saumon ou en favorisant l'acquisition de connaissances scientifiques et la diffusion de travaux de recherche;  
**Considérant que** la Ville de Causapscal participe depuis plusieurs années à la Campagne de Financement annuelle de la Fondation;  
**Considérant** les bénéfiques suivants :
- Logo et site web de la ville mis en valeur sur l'encan en ligne
  - Logo à titre de partenaire sur le site web de Saumon Québec
  - Mention sur les réseaux de Saumon Québec
  - Remerciement dans le magazine Saumon Québec édition hiver 2021
  - 1/3 de page de publicité dans le magazine Saumon Québec édition hiver 2021. Notre équipe du magazine communiquera avec vous en décembre pour les détails de cette publicité.

Monsieur le conseiller Gaëtan Gagné propose, appuyé par monsieur le conseiller Rodrigue Boulianne, d'autoriser la dépense pour offrir un forfait de pêche sur la rivière Matapédia, pour une valeur de 2 700\$ comprenant;

- 2 jours de pêche au saumon en secteur public
- Un guide, l'hébergement, les repas ainsi que les droits d'accès

Valide pour 2 personnes, applicable pour la saison 2024 selon disponibilité.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Denis Viel vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, et Mme la Mairesse Odile Roy s'abstient.  
Absent : Conseiller Jean Marie Kabera

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

- 2023-10-255 29- Rouge FM – Vœux des fêtes 2023  
Monsieur le conseiller Réjean Gagné propose, appuyé par monsieur le conseiller Léo Lepage-St-Amand, d'accepter la soumission et d'autoriser la dépense pour les vœux de Noël 2023, pour un coût de 300\$.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Denis Viel vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, et Mme la Mairesse Odile Roy s'abstient.  
Absent : Conseiller Jean Marie Kabera

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### 30- Affaires nouvelles

2023-10-256

##### 30.1 Politique d'investissement – Garage Johnson

Monsieur le conseiller Denis Viel propose, appuyé par monsieur le conseiller Réjean Gagné :

- d'adopter la recommandation de la Commission de développement de Causapsal (CDC)
- d'accorder, dans le cadre de la politique d'investissement, une aide financière au montant de 5 000\$ au propriétaire de l'entreprise Garage Johnson pour l'ouverture de du garage au 666 Route 132 Ouest;

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Denis Viel vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, et Mme la Mairesse Odile Roy s'abstient.

Absent : Conseiller Jean Marie Kabera

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### 30.2 Premières Mémoires

**Considérant** l'entente 20191121, entre la Ville de Causapsal et Novom Interactive Inc., concernant la réalisation, le déploiement, la maintenance et l'évolution d'un projet immersif et interactif déployé dans l'Église de Causapsal désigné sous le titre de travail « Premières Mémoires » ;

**Considérant** la conjoncture économique affecte particulièrement le touriste de la Gaspésie en 2023;

**Considérant** l'explosion des coûts pour l'entreprise Novom Interactive pour la réalisation des représentations de Premières Mémoires;

**Considérant que** les résultats escomptés de la saison 2023, pour les représentations de Premières Mémoires sont de beaucoup moindre que ceux de l'année 2022;

**Considérant que** la Ville de Causapsal, d'un commun accord avec Novom Interactive inc., sont d'avis que de mettre fin au contrat entre les parties présente, serait la solution la plus logique dans les circonstances;

**Considérant que** les parties s'entende pour ne pas exiger de compensations quel qu'elle soient, pour mettre fin à l'entente;

2023-10-257

Monsieur le conseiller Monsieur le conseiller Réjean Gagné propose, appuyé par monsieur le conseiller Rodrigue Boulianne que:

- Le préambule fait partie de la présente;
- La Ville de Causapsal met fin à l'entente entre les parties au même titre que Novom Intéreactive;
- Le conseil de la Ville autorise le Directeur Général à signer tout document donnant effet à la présente.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Denis Viel vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, et Mme la Mairesse Odile Roy s'abstient.

Absent : Conseiller Jean Marie Kabera

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### 30.3 Carnet des jeunes bénévoles

2023-10-258

**Entendu que** dans le cadre de la politique familiale, la Ville de Causapsal s'engage à supporter les projets proposés;

**Entendu que** le projet proposé a pour but de créer chez les jeunes de Causapsal un sentiment d'appartenance envers la Ville et leur communauté;

Monsieur le conseiller Denis Viel, propose, appuyé par monsieur le conseiller Gaëtan Gagné, d'offrir trois bourses de 300 \$ pour un total de 900 \$ pour l'année 2023 et 2024, pour les jeunes de 12 à 20 ans, qui se seront procuré un carnet pour cumuler un minimum de 25 heures de bénévolat pour l'année courante. Ils se rendent ainsi éligibles au tirage des bourses.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Denis Viel vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, et Mme la Mairesse Odile Roy s'abstient.  
Absent : Conseiller Jean Marie Kabera

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2023-10-259 30.4 Album des finissants – Polyvalente d'Amqui  
Monsieur le conseiller Réjean Gagné propose, appuyé par monsieur le conseiller Rodrigue Boulianne, d'autoriser la participation au financement de l'album de finissant de l'École polyvalente d'Amqui 2023-24, par l'acquisition d'un espace publicitaire pour la somme de 75\$.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Denis Viel vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, et Mme la Mairesse Odile Roy s'abstient.  
Absent : Conseiller Jean Marie Kabera

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2023-10-260 30.5 Vente du chargeur sur roues  
Entendu que le chargeur sur roues, IT25B 1990 de la Ville, doit être vendu;  
Entendu que deux soumissionnaires ont déposé une offre, soit une pour la somme de 18 000\$ et une seconde pour la somme de 20 100\$;  
Monsieur le conseiller Réjean Gagné propose, appuyé par monsieur le conseiller Rodrigue Boulianne, d'autoriser la vente du chargeur sur roues pour la somme de 20 100\$, à 9104-8470 Québec inc. (M. René Lepage).

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Denis Viel vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, et Mme la Mairesse Odile Roy s'abstient.  
Absent : Conseiller Jean Marie Kabera

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

31- Correspondance  
La correspondance est lue.

32- Période de questions  
16 citoyens dans l'assistance principalement de la rue St-Louis.  
Les questions portent sur les travaux de la rue St-Jean Baptiste et la voie de contournement qui utilise la Rue St-Louis.

- Le citoyen M. Maxime Paré informe le conseil sur le fait que suite aux passages des véhicules lourds, le ruissèlement de l'eau de pluie se dirige vers sa résidence et lui cause des problèmes d'infiltration et autres problématiques; Le directeur des travaux publics va le rencontrer pour faire les constats.
- M. Mario Lacasse demande ce qui est pensé pour la sécurité civil des gens, ils sont pris de l'autre côté de la rivière, l'accès étant fermé pour les travaux, s'il y a incendie ou besoin d'ambulance, ils vont être obligés de faire le tour par le Lac-au-Saumon;
- Mme Danielle Tremblay en ajoute que sa santé est précaire et il n'est pas rassurant de voir les accès fermés. Selon eux les services essentiels ne peuvent pas passer.
- Le directeur général indique que les ententes, plan et devis spécifiques que les accès doivent être possible en tout temps. Maintenant nous recevons ce que vous nous amenez, nous allons vérifier pour s'assurer que cela soit respecté.
- Mme Danielle Tremblay demande si lors des coupures d'eau, s'il ne doit pas y avoir avertissement, elle indique que souvent l'eau est coupée sans avertissement.

- M. Derick Walsh en ajoute en disant que lui aussi a vécu ce genre de problème.
- Le directeur des travaux publics répond en indiquant que le porte à porte est fait et que s'il n'y a personne des papiers sont laissés dans la porte de chaque résidence.
- M. André Arsenault indique que les trottoirs de la rue Morin sont à refaire, 1000 pieds de trottoirs, est-ce qu'ils vont être réparés ?
- Le directeur général indique que les moyens de la Ville sont limités et que nous attendons d'être éligible à des subventions pour faire les travaux.
- Le directeur général indique que les travaux sont une question de sécurité, les citoyens marchent dans la rue à cause que les trottoirs sont trop en mauvaise états. Il invite le directeur des travaux publics de venir faire les vérifications. Il questionne aussi l'arrosage des rues pour abatte la poussière, tâche qui incombe à l'entrepreneur général.
- M. André Arsenault demande s'il va y avoir des compensations pour les maisons et les autos salie par la poussière ?
- M. Maxime Paré demande s'il y a des compensations de prévue ? la réponse est non.
- Le directeur général répond que ce soir les citoyens questionnent, nous allons faire des vérifications car il y a des éléments que vous apportés qui sont questionnables.
- M. Mario Lacasse demande qui est maitre d'œuvre, le CN Le MTQ, La Ville... ?
- Le directeur général répond que la municipalité est maitre d'œuvre, les travaux se font en partenariat avec le MTQ, pour le CN il s'agit d'une entité à part qui demande beaucoup. La Ville nous ne sommes pas des ingénieurs, la Ville à donner un contrat pour la surveillance des travaux à STATEC, il représente la Ville et font un excellent travail. Lors des réunions de chantier il y a jusqu'à 12 personnes autour de la table. Le contacte pour les citoyens c'est Le directeur des travaux publics dont le numéro est connu de tous et inscrit sur le site WEB de la ville. Si les citoyens ne rapporte pas les problématiques nous ne pouvons pas intervenir. Il est dommage que vous ayez attendu aussi longtemps pour rapporter vos situations difficiles.
- Une citoyenne demande de vérifier la configuration du coin de la Rue St-Augustin avec la rue St-Jean-Baptiste qu'il y a un problème, la bordure de ciment tourne vers le bas de la coté.

33- Levée de la séance

2023-10-261

Monsieur le conseiller Rodrigue Boulianne, propose, appuyé par monsieur le conseiller Réjean Gagné, de lever la séance.

---

Mme Odile Roy, Mairesse

---

Laval Robichaud, Directeur général et  
Secrétaire-trésorier